

Brambles

Politique en matière de droits de la personne

Brambles Limited

Révisée : le 1^{er} juillet 2021

Version 3.0

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DROITS DE LA PERSONNE

Respect des droits de la personne

Comme indiqué dans le Code de conduite de Brambles, le respect des droits de la personne est essentiel chez Brambles, au sein des sociétés du Groupe et dans les communautés où nous opérons. Chez Brambles et dans l'ensemble de notre Groupe, nous nous engageons à ce que les individus soient traités équitablement avec dignité et respect, tout en communiquant avec les parties prenantes des communautés locales – y compris les populations autochtones ou autres populations menacées – pour nous assurer que nous écoutons, que nous apprenons, que nous tenons compte de leurs opinions et que nous respectons leurs cultures, patrimoines et droits ancestraux respectifs au moment de conduire notre activité.

La Politique en matière de droits de la personne de Brambles est guidée par le Code de conduite, lequel s'inspire des principes internationaux définis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, dans la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et dans les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. En témoignage de notre engagement en faveur de ces principes, Brambles adhère au Pacte mondial des Nations Unies et soutient en permanence les dix principes dudit Pacte mondial dans les domaines des droits de la personne, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Cette Politique en matière de droits de la personne s'applique à l'ensemble des administrateurs, dirigeants et employés de Brambles et des sociétés du Groupe. Tous ces individus doivent respecter la présente politique et agir en conséquence dans le cadre de leurs activités pour le compte de Brambles. Brambles et les sociétés du Groupe s'engagent également à collaborer avec des coentreprises, des fournisseurs et d'autres tiers qui se conforment aux principes de cette Politique ou qui adoptent des politiques similaires pour la conduite de leurs affaires.

Valoriser la diversité

Brambles valorise la diversité des personnes avec qui nous travaillons et les contributions qu'elles apportent. Nous sommes depuis longtemps attachés à l'égalité des chances et nous ne tolérons en aucun cas la discrimination ou le harcèlement. Nous sommes déterminés à maintenir un environnement de travail exempt de toute discrimination et de tout harcèlement sur la base de la race, du sexe, de la couleur, de la nationalité ou l'origine nationale, de la classe, de la religion, de l'âge, de l'incapacité, de l'état civil, de l'orientation ou l'identité sexuelle, des opinions politiques ou de tout autre statut protégé par la loi applicable.

Dans chaque pays et chaque culture, Brambles s'efforce d'être un employeur de choix. Nous recrutons, employons, plaçons, formons, rémunérons et promovons les meilleurs individus pour le poste concerné sur la base de leurs mérites et de leurs compétences professionnelles, sans discrimination.

Peu importe le statut ou les caractéristiques de chacun, Brambles ne tolère pas le manque de respect, les comportements inappropriés, le traitement injuste ni les représailles de quelque sorte que ce soit sur le lieu de travail ou dans toute circonstance professionnelle hors du lieu de travail. L'engagement de Brambles envers ces valeurs est énoncé dans sa Politique de diversité.

Travail forcé et traite des personnes

Comme indiqué dans le Code de conduite, Brambles interdit – tant dans ses opérations que dans celles de ses fournisseurs – le recours à une quelconque forme de travail forcé, y compris le travail en milieu carcéral, le travail en servitude, le travail obligatoire, le travail des militaires et le travail des esclaves, ainsi que toute forme de traite des personnes.

Brambles reconnaît que les travailleurs migrants qui se déplacent à l'intérieur d'un pays ou voyagent à l'étranger pour trouver un emploi constituent l'un des groupes les plus vulnérables. Afin d'offrir la meilleure protection possible à cette catégorie de travailleurs, Brambles garantit ce qui suit : (1) les travailleurs migrants ont exactement les mêmes droits que les employés locaux; (2) les commissions et autres frais associés à l'embauche de travailleurs migrants doivent être pris en charge par la société, et

non par les travailleurs migrants; et (3) les travailleurs migrants n'ont pas à remettre leurs pièces d'identité à Brambles, sauf de façon brève afin de vérifier leur identité et leur admissibilité à l'emploi.

Travail des enfants

Brambles ne tolérera pas le travail des enfants, ni dans ses opérations ni dans celles de ses fournisseurs.

Nous considérons que **tout** travail est dangereux, relève de l'exploitation ou est destructeur s'il commence à un âge trop précoce. Par conséquent, nous n'employons pas d'enfants – et nous ne faisons pas d'affaires avec des fournisseurs ou autres tiers qui emploient des enfants – de moins de 15 ans, sous l'âge légal de l'école obligatoire ou n'ayant pas l'âge minimum pour travailler dans le pays, l'âge le plus avancé étant retenu. En outre, nous n'employons aucun enfant de moins de 18 ans pour un poste impliquant des tâches potentiellement dangereuses et nous exigeons que nos fournisseurs et autres tiers fassent de même. Brambles entend par travail des enfants tout travail susceptible de compromettre la santé, la sécurité ou la moralité de l'enfant ou bien son éducation, y compris, sans limitation :

- Le travail exigeant l'utilisation de machines ou d'équipements à moteur ;
- Le travail à des hauteurs dangereuses ou dans des espaces confinés ;
- Le travail qui expose les enfants à des substances, agents ou processus dangereux ou bien à des températures, des niveaux de bruit ou des vibrations qui sont nocifs pour leur santé ; ou
- Le travail dans des conditions particulièrement difficiles, comme le travail pendant de longues heures, le travail de nuit ou le travail pour lequel l'enfant est confiné dans un lieu de manière déraisonnable.

Peuples autochtones

Nous respectons les droits des peuples autochtones lorsqu'ils sont affectés par notre activité.

Heures de travail, salaires et avantages

Brambles reconnaît que les salaires sont essentiels pour bénéficier d'un niveau de vie suffisant. Nos opérations se conforment pleinement aux lois applicables en matière de salaires, d'heures de travail, d'heures supplémentaires et d'avantages. De plus, Brambles s'efforce de ne faire des affaires qu'avec des fournisseurs et d'autres tiers qui se conforment à ces mêmes lois, et qui conviennent de faire preuve de transparence, de remédier aux insuffisances et de favoriser l'amélioration continue.

Lieu de travail sûr et sain

Brambles s'efforce de mettre à disposition de tous ses employés un lieu de travail sûr et sain et se conforme aux lois, réglementations et exigences internes applicables en matière de santé et de sécurité. Pour plus de renseignements sur ce sujet, veuillez consulter la Charte Zéro accident et la Politique de santé et de sécurité de Brambles qui figurent dans le Code de conduite, ainsi que les politiques des entreprises locales en matière de santé et de sécurité.

Brambles s'engage par ailleurs à maintenir un lieu de travail ne laissant aucune place aux actes de violence, d'intimidation ni à d'autres situations perturbatrices ou à risque dues à des menaces internes ou externes. Des mesures de sécurité sont à disposition des employés, si besoin, et seront mises en œuvre dans le respect de la dignité et de la vie privée des employés.

Liberté d'association et de négociation collective

Comme indiqué dans le Code de conduite, Brambles respecte le droit de nos employés de constituer ou d'adhérer – ou de ne pas adhérer – à un syndicat sans peur de représailles, de vengeance, d'intimidation ou de harcèlement. Lorsque les employés sont représentés par un syndicat reconnu par la loi, nous nous engageons à établir un dialogue constructif avec leurs représentants librement choisis. Brambles s'attache à négocier de bonne foi avec ces représentants.

Nos communautés

Nous respectons les droits des personnes des communautés dans lesquelles nous sommes présents et reconnaissons que nous devons être responsables de l'utilisation judicieuse des ressources. C'est la raison pour laquelle nous faisons œuvre de pionniers en matière de développement durable, en contribuant à la création d'une économie respectueuse de la nature centrée sur la réutilisation, la résilience et la régénération, dans l'intérêt à long terme de la société. Brambles encourage activement ses employés à s'efforcer de faire une différence dans leurs communautés locales.

Notre supply chain, contrôle préalable et correction

Grâce à une procédure de diligence, à des dispositions contractuelles appropriées et à notre Politique relative aux fournisseurs, qui est conforme aux attentes et aux engagements précisés dans notre Politique en matière de droits de la personne, nous faisons connaître à nos fournisseurs et autres tiers nos engagements envers les droits de la personne et nous attendons à ce qu'ils les respectent, entre autres. Nos fournisseurs et autres tiers doivent prendre bonne note des exigences prévues dans la présente politique et dans notre Politique relative aux fournisseurs, et doivent avoir mis en place des pratiques similaires qui respectent et maintiennent ces engagements. Nous ne tolérerons pas ni ne contribuerons sciemment à des impacts négatifs sur les droits de la personne découlant des actes de nos fournisseurs ou autres tiers. Si nous prenons connaissance d'un impact négatif, nous ferons en sorte de participer à la solution en cherchant à le prévenir ou à l'atténuer ; et si les circonstances l'exigent (p. ex. l'importance de l'impact ou la réticence du fournisseur à agir avec nous), nous mettrons fin à cette relation.

Responsabilité du succès de la présente politique

Le conseil d'administration de Brambles assume la responsabilité globale de la présente Politique, tandis que le Directeur de la conformité en assume la responsabilité opérationnelle et doit faire en sorte que tous les employés suivent des formations appropriées à intervalles réguliers.

Conjointement avec le conseil d'administration, le Directeur de la conformité réexaminera la présente politique du point de vue juridique et opérationnel au moins une fois par an. La présente politique ne fait partie d'aucun contrat de travail avec les employés, ni n'en crée un, et peut être modifiée à tout moment. Les employés sont invités à faire des remarques sur la présente politique et à suggérer des moyens de l'améliorer. Les remarques ou suggestions doivent être adressées au Directeur de la conformité.

Signaler des inquiétudes ou des actes répréhensibles en vertu de la Politique d'expression de Brambles

Brambles crée des lieux de travail dans lesquels une communication ouverte et honnête entre tous les employés est valorisée et respectée. Si vous avez des questions concernant la présente Politique en matière de droits de la personne ou si vous souhaitez signaler une violation potentielle y afférente, veuillez contacter votre supérieur hiérarchique, votre représentant local des ressources humaines ou un membre de l'équipe juridique ou l'équipe de direction. Si la législation locale le permet, vous pouvez également signaler les violations suspectées de cette Politique par le biais de l'assistance téléphonique S'exprimer de Brambles, en visitant le site Web www.brambles.ethicspoint.com ou en appelant le numéro de téléphone correspondant à votre région – ce numéro figure sur les affiches S'exprimer placées dans plusieurs endroits sur votre lieu de travail.

Conformément à la Politique d'expression de Brambles, aucun employé ne fera l'objet de représailles ou d'une vengeance pour avoir fait part de ses inquiétudes en vertu de la Politique en matière de droits de la personne. Brambles s'engage à enquêter sur les inquiétudes des employés et à y apporter des réponses, ainsi qu'à prendre des mesures correctives appropriées en cas de violation.